



CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle



1

L'éducation artistique et culturelle **doit être accessible à tous**, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe **la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.**

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une **éducation à l'art.**

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une **éducation par l'art.**

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte **tous les temps de vie des jeunes**, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur **environnement familial et amical.**

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de **donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.**

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur **l'engagement mutuel entre différents partenaires**: communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une **dynamique de projets associant ces partenaires** (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une **formation des différents acteurs** favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de **travaux de recherche et d'évaluation** permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

	LE MINISTÈRE DE LA CULTURE	LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	LE MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES	LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ	LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
--	----------------------------	---------------------------------------	---	---	--	--

EDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE POUR TOUS

L'Atelier, CEAPC s'inscrit dans une démarche pédagogique et artistique où " tout est possible " avec des intervenants de qualité, des espaces aménagés en ateliers, du matériel adapté et conforme.

C'est avant tout un lieu d'expérimentation, d'échanges, de réflexion, de création.

Une parenthèse " hors du temps " pour les publics accueillis :

Organisation du séjour " en immersion ", propice à la réalisation de projets.

Innovant et pertinent :

il permet à des artistes - intervenants ou artisans, de s'exprimer et de co-construire des projets artistiques avec des acteurs du monde de l'enseignement :

Rencontres de démarches pédagogiques, à la fois différentes et complémentaires.

Place importante à l'initiative, à la prise de risque, à l'autonomie, à l'expression de chaque interlocuteur (intervenants comme élèves), à l'écoute, à l'échange et au respect de l'autre dans le partage des connaissances.

Les enseignants peuvent ainsi contribuer à élaborer le projet d'éducation artistique et culturel tout au long de l'année scolaire.

En favorisant un séjour à l'Atelier, CEAPC, cette expérience autour du " sensible " met en situation leurs élèves dans un processus de création, dans la rencontre d'artistes intervenants, dans la découverte d'expressions artistiques différentes, dans l'approche d'oeuvres originales (Musée des Beaux-arts, ateliers d'artistes, etc.).

Le défi de l'Atelier, CEAPC :

Amener les élèves à aborder plusieurs notions (observer, découvrir, faire, innover, essayer, partager, etc.) à les encourager, en mettant à leur disposition plusieurs éléments

(pratiques (matériel - matériaux) - théoriques (notions d'histoire de l'art (un courant artistique - un artiste, etc.)) en favorisant des rencontres avec des artistes, partager une expérience pédagogique et artistique riche en apprentissages qui ne demande qu'à perdurer dans le temps, et plus particulièrement au sein de l'école.

L'Atelier, CEAPC :

une opportunité pour encourager la créativité, un champ d'investigation et base du " vivre ensemble " : l'élève comme acteur dans son parcours scolaire et plus particulièrement dans sa participation active et son implication dans le Parcours d'éducation Artistique et Culturelle proposé au sein de l'établissement scolaire.